Parti Socialiste
Secrétariat National à la Formation

# l'action militante sur le terrain
# animation des sections et fédérations

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Dossier Formation n° 1

Coll. Fondation Jean-Jaurès

**Avant-Propos :**

● Ce « dossier-formation », le premier d'une série, est né de la volonté de fournir aux responsables fédéraux et aux secrétaires de section une aide technique dans leur travail de formation des militants.

● Il est composé de deux parties distinctes : des extraits de textes officiels du Parti et des canevas d'intervention. Ces canevas sont proposés à titre d'orientation et pour faciliter la tâche de l'animateur de réunions de formation, non comme « modèles ». Ils doivent donc être utilisés avec souplesse, en fonction de la demande.

● Ce dossier est le fruit d'un travail collectif :

— il condense les meilleurs moments de deux stages nationaux du Parti qu'anime Yvette Roudy (stage de Sète en mars 1974, avec Henri Delisle, Roger Fajardie et Lionel Jospin ; stage de Vienne en février 1975) ;

— il synthétise l'expérience de plusieurs fédérations, notamment celle d'Indre-et-Loire, dont nous avons abondamment utilisé le document sur l'animation des sections.

● Ce dossier s'accompagne de deux autres productions qui lui sont complémentaires : d'abord une cassette **« Action militante sur le terrain »** (Unitelédis-Formation), qui expose l'action des socialistes dans les entreprises, les universités, le milieu rural, urbain, etc. ; ensuite, une brochure remarquable du Secrétariat à la Propagande : **« Propagande et Action militante »** (5 francs), qui détaille ce que nous disons sur l'affiche, le tract, la réunion publique, etc. Tout animateur doit se munir de ces trois supports avant un stage fédéral consacré à ce sujet. Il pourra en outre s'inspirer des conseils techniques (mais dépolitisés) du livre de Monica Charlot : **« La Persuasion politique »** (Armand Colin, collection U2).

● Enfin, le « Dossier » est en quelque sorte un banc d'essai : à nos camarades de dire s'il faut poursuivre dans cette voie ou infléchir notre entreprise pour les aider à « faire de la Formation l'objectif numéro 1 du Parti ».

Gérard DELFAU,

Délégué Général à la Formation.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

## SOMMAIRE

Avant-propos par Gérard Delfau .....

**DOCUMENTS**

I. — Conclusion de l'Annexe de la motion de Pau .....

II. — Extraits des statuts du Parti Socialiste (§ 1-23) .....

**CANEVAS D'INTERVENTION**

I. — Action militante sur le terrain .....

Définition de l'action militante .....

Principes de la pénétration du milieu .....

Par quels moyens se fait cette pénétration .....

II. — Rôle et animation des sections .....

Missions politiques de la section .....

Organisation du travail militant .....

Annexe : résumé des tâches de la section .....

III. — Rôle et animation de la fédération .....

La Commission Exécutive fédérale .....

Fonction d'animation .....

Fonction d'information et de formation .....

Fonction de représentation .....

Responsabilités en matière électorale .....

Conflits .....

Coll. Fondation Jean Jaurès

# II. – EXTRAITS DES STATUTS DU P.S. (§§ 1 à 23).

## I. — DISPOSITIONS GENERALES

Article premier. — Le titre du parti est : Parti Socialiste.

Art. 2. — Le Parti Socialiste adhère à l'Internationale socialiste.

Art. 3. — Les membres du Parti acceptent la « Déclaration de principes », les statuts et les décisions du Parti.

Ils ne peuvent appartenir à un autre parti ou groupe politique relevant directement ou indirectement d'un parti autre que le Parti Socialiste.

Art. 4. — La liberté de discussion est entière au sein du Parti, mais nulle tendance organisée ne saurait y être tolérée.

Art. 5. — La règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne s'applique à l'élection des organismes du Parti à tous les échelons.

a) **Au niveau national** (Comité directeur, Commission nationale des Conflits, Commission nationale de Contrôle), elle s'applique en fonction des résultats obtenus par les motions issues de la Commission des Résolutions.

Une liste de candidats est annexée à chacune des motions soumises au vote indicatif. La composition des listes annexées aux motions de synthèse est établie proportionnellement aux résultats du vote indicatif. Chaque courant désigne ses représentants.

b) **Au niveau local et fédéral,** la représentation proportionnelle s'applique en fonction du vote indicatif sur les motions politiques soumises au Congrès national ordinaire du Parti.

Les listes de candidats sont annexées aux motions politiques préalablement au vote indicatif.

Les Secrétariats fédéraux sont élus après le Congrès national ordinaire.

c) Une minorité ne peut obtenir de représentation au vote indicatif ou au vote de synthèse qu'à partir d'un seuil de 5 % du nombre total des mandats.

Art. 6. — Les élus de toutes les listes doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 10 % de femmes à tous les degrés de l'organisation : Comité directeur, Bureau exécutif, Fédération, Section. Le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque Congrès national, pour tenir compte de la proportion réelle des femmes au sein du Parti.

# DOCUMENTS

## I. – CONCLUSION DE L'ANNEXE DE PAU : « POUR UNE NOUVELLE ORIENTATION DU MILITANTISME ».

### PAR UN RENFORCEMENT DU MILITANTISME, ACCENTUER NOTRE PARTICIPATION AUX LUTTES SOCIALES.

Soutenir l'action militante des sections socialistes a souvent été, ces dernières années, dominé par des thèmes généraux (« pour le socialisme ») ou électoraux (« battre le pouvoir »). Dans la période actuelle, il convient d'orienter davantage l'action militante des socialistes sur des thèmes concrets et de donner la priorité à la participation active aux luttes sociales au niveau local et dans les entreprises :

- Solidarité active des sections et des fédérations à l'occasion de chaque conflit social ;

- L'action syndicale — participation des militants à l'action des organisations syndicales dont ils sont membres, dans le respect de l'autonomie syndicale et de la démocratie ouvrière ;

- Toutes les formes de lutte — participation active des militants aux organisations, associations et groupes de lutte sur des problèmes concrets (cadre de vie, consommation, environnement, condition féminine, école, action culturelle, etc.). Ces militants mèneront également une action locale dans le cadre du travail de leur section, à travers des groupes d'intervention propres au Parti militant sur l'un ou l'autre de ces problèmes. Ces groupes pourront peu à peu se coordonner à tous les niveaux, départemental, régional et national ;

- La décentralisation — prise en compte des revendications qui vont dans le sens d'une réelle décentralisation, en particulier celles des minorités pour la reconnaissance de leur identité.

L'unité d'action sur ces problèmes sera d'abord recherchée avec celles des organisations de masse qui se réclament du socialisme, tout en respectant l'autonomie de chaque partenaire.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Chaque organisme de direction et d'exécution de la Section au Secrétariat national comprend une — ou un — secrétaire responsable, chargée des problèmes posés par la condition féminine dans la société et dans le Parti Socialiste et s'entourant de tous les concours nécessaires.

Art. 7. — Lors des votes politiques dans les Sections et dans les Congrès fédéraux, chaque fois que l'entente n'aura pu se réaliser, la ou les minorités auront droit, pour la désignation des délégués des Sections aux Congrès fédéraux et la désignation des délégués fédéraux au Congrès national, à une représentation proportionnelle.

Art. 8. — Sauf les exceptions expressément visées par les décisions du Congrès du Parti, nul ne peut être membre du Comité directeur, de la Commission nationale des Conflits ou de la Commission nationale de Contrôle financier, s'il n'a pas trois années consécutives au moins de présence au Parti.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux élections à une fonction ou à une assemblée de caractère national.

## II. — LES MILITANTS

Art. 9. — L'âge minimum d'adhésion au Parti est de quinze ans. L'adhésion au Parti est libre. En cas d'opposition motivée d'un membre de la Section, l'adhésion ne peut être refusée qu'après audition de l'intéressé et par une majorité des trois quarts des présents. Les mêmes dispositions s'appliquent aux mutations d'une Section à une autre. En cas de contestation, la Commission fédérale des Conflits décide, avec possibilité d'appel devant la Commission nationale des Conflits, en application des dispositions des articles 63 et 68 des présents statuts.

L'adhésion à une Section hors de la localité du domicile est immédiatement portée à la connaissance de la Section du lieu d'habitation.

Art. 10. — Lorsque des camarades venant de partis et groupements politiques issus directement ou indirectement du Parti socialiste S.F.I.O., du Parti communiste, de la F.G.D.S., du P.S.U. et de C.I.R. demanderont leur adhésion au Parti Socialiste :

1. Les Sections et Fédérations sont libres d'accepter ou de refuser leur inscription individuelle suivant les règles normales du Parti ;

2. Si l'adhésion est acceptée, le temps passé au Parti socialiste S.F.I.O., au Parti communiste, à la F.G.D.S., à la C.I.R., au P.S.U., à un parti ou un groupement politique issu directement ou indirectement de l'un des partis précédents sera compté intégralement. Il appartiendra à ces nouveaux adhérents de justifier de leur temps d'ancienneté devant la Fédération socialiste qui aura reçu leur demande et qui aura l'obligation de vérifier ces justifications par tous les moyens de contrôle dont elle pourra disposer.

Art. 11. — Les membres du Parti ne peuvent prêter leur concours à une manifestation politique organisée par l'un des groupements visés à l'art. 3 sans l'assentiment préalable des Sections locales et de la Fédération départementale s'il s'agit d'une manifestation à caractère local ou départemental, ou sans l'assentiment préalable du Comité directeur, s'il s'agit d'une manifestation à caractère national.

Art. 12. — Les membres du Parti doivent appartenir à une organisation syndicale de leur profession, à la coopérative de leur localité, s'il en existe une, et à une organisation de défense des consommateurs.

Art. 13. — Les Congrès nationaux fixent les taux de cotisations en fonction du coût de la vie et des besoins du Parti. Ils fixent la nature du matériel distribué : feuillets annuels, timbres. La cotisation est proportionnée au revenu annuel de chaque adhérent.

La cotisation de tout membre du Parti, au profit de l'organisation centrale, est perçue par la Section à laquelle il appartient et lui confère le droit de vote. Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti.

## III. — LES SECTIONS

Art. 14. — La structure de base du Parti est la Section. Elle est constituée par au moins 5 adhérents, en accord avec la Fédération intéressée, soit dans une aire administrative ou géographique déterminée, soit dans une entreprise ou une université. En cas de désaccord sur sa constitution, la décision est renvoyée au Comité directeur du Parti.

Art. 15. — Quand une section atteint le seuil de 250 membres, elle peut être divisée en plusieurs sections, selon les règles fixées à l'art. 14, après accord des membres de la Section intéressée et avis favorable de la Fédération.

Dans chaque commune ou agglomération urbaine sur le territoire desquelles existent plusieurs sections, l'unité d'action et de propagande du Parti peut être assurée par un Comité de coordination, élu à la proportionnelle des effectifs de chaque Section.

Art. 16. — En réunion de Section, seuls votent les présents et aucune procuration n'est admise. Lorsqu'un vote ne groupe pas au moins le quart des inscrits, le nombre des mandats dont la Section dispose dans les Congrès fédéraux est réduit en proportion du nombre d'adhérents qui manquent pour atteindre le quorum fixé ci-dessus.

## IV. — LES FEDERATIONS

Art. 17. — La représentation des Sections aux Assises départementales est assurée par un nombre de délégués proportionnel au nombre d'adhérents de ces Sections. Pour les votes politiques, elle doit être établie proportionnellement aux votes exprimés par les seuls présents lors de la décision en Section.

Art. 18. — Les Sections se constituent dans chaque département en une Fédération unique ayant son administration fédérale.

Le Comité directeur peut, sur proposition des Fédérations intéressées, créer une interfédération.

Une Fédération rassemble les socialistes français résidant dans les autres pays européens. Elle est composée de Sections et fonctionne selon les mêmes règles qu'une Fédération départementale.

Art. 19. — Une Fédération ne peut être représentée dans les Assises nationales du Parti si elle ne compte au moins 50 membres à jour de leurs cotisations et 5 Sections.

Art. 20. — Les Fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts des dispositions contraires aux statuts nationaux du Parti.

Elles doivent obligatoirement communiquer leurs statuts ainsi que les modifications qu'elles pourraient y apporter au Comité directeur du Parti ; celui-ci veille à la conformité des statuts fédéraux aux statuts nationaux. Elles doivent respecter et faire respecter les principes du Parti, les décisions des Assises nationales et du Comité directeur.

Art. 21. — Dans l'intervalle des Congrès fédéraux, l'administration et la direction de chaque Fédération sont confiées à une Commission exécutive départementale élue dans les conditions fixées à l'art. 5 des présents statuts.

## V. — LA COORDINATION REGIONALE

Art. 22. — Au niveau de la région est créé un Comité régional de coordination. Il a pour fonction de suivre les questions politiques, économiques et sociales dintérêt régional et de coordonner laction des élus socialistes dans les instances régionales.

Le Comité régional de coordination est constitué des délégués de chaque Fédération concernée, élus par les organismes délibérants de ces Fédérations.

Art. 23. — Les Comités régionaux de coordination et les interfédérations ne constituent pas un échelon supplémentaire entre la direction du Parti et les Fédérations. Chaque Fédération reste souveraine pour l'application de la politique du Parti dans la limite des statuts nationaux.

Coll. Fondation Jean Jaurès

# CANEVAS D'INTERVENTION

1. — L'action militante sur le terrain (intervention de G .Delfau au stage national de Vienne, février 1975).

2. — Rôle et animation des sections (canevas de Françoise Carle et Michel Berson, à partir du stage national de Sète, mars 1974).

3. — Rôle et animation de la Fédération (canevas de F. Carle, à partir du stage de Sète).

L'ensemble a été complété et revu par Alain Houlou.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# I. – L'ACTION MILITANTE SUR LE TERRAIN.

● L'action sur le terrain est une action spécifique qui engage le militant à la fois sur le plan de l'idéologie et du comportement ; elle s'inscrit dans la stratégie d'union de la gauche et s'inspire des principes de la doctrine socialiste. C'est pourquoi le texte qui suit ne doit pas être compris comme une série de recettes, mais comme une réflexion sur le sens des diverses formes d'action adaptées à un parti qui se réclame de la lutte de classe et de masse. « Lutte de classe » implique que l'action sur le terrain de l'exploitation capitaliste sera incessant et sans compromission ; « Parti de masse » signifie que les socialistes se refuseront aux comportement de groupes minoritaires : ils chercheront plus à convaincre qu'à vaincre, à persuader qu'à agresser.

● L'action sur le terrain est multiforme : action en milieu urbain ou action en milieu rural ; action dans les entreprises, dans les universités, dans les associations de locataires, etc. Aussi notre texte gardera-t-il un certain degré de généralité : la cassette qui accompagne ce dossier et la brochure : « Présence des socialistes dans les entreprises » permettront à ceux qui le désirent d'aller plus loin.

● Enfin, en ce qui concerne la distinction des actions à mener dans le cadre de la section et de la fédération, un mot suffira : les responsables fédéraux ont l'occasion d'appliquer **tous les types d'action** que nous envisageons, ce qui n'est pas forcément le cas des petites sections ; les mêmes responsables fédéraux ont, en outre, le devoir **d'impulser** et **de coordonner** l'action des sections.

Coll. Fondation Jean Jaurès

## I. — DEFINITION DE L'ACTION MILITANTE

Il faut éviter les faux débats, les fausses oppositions entre :

1° **Actions ou réflexion politique :**

La réflexion comme l'effort de formation politique est aussi action ; elle précède, nourrit et prolonge l'action proprement dite qu'elle a pour mission de préparer. Ainsi, la section veillera à ne pas tomber dans une division du travail qui réserverait aux uns l'affichage, aux autres la réflexion théorique ou la stratégie électorale.

2° **Action régulière ou campagne électorale :** il n'y a pas d'arrêt possible de l'action militante entre deux échéances électorales. Notre stratégie de prise du pouvoir est fondée sur la lutte des classes s'exerçant en permanence sur tous les terrains : revendicatif (luttes sociales) et électoral. Le P.S., depuis Epinay, a renoncé à être cette fédération de comités électoraux que fut trop souvent la S.F.I.O. à la fin de la IV$^{e}$ République.

3° **Action militante à la base ou action nationale :** opposer les deux relèves d'une fausse conception du parti, qui est au contraire un lieu d'auto-organisation collective, un lieu de circulation des mots d'ordre (avec circulation dans les deux sens).

A partir de ces trois remarques s'ébauche une **définition :** l'action militante à la base d'appuie sur une réflexion politique poussée qui lui fournit son contenu et élargit son impact ; elle ne connaît pas de trêve, simplement elle s'adapte au type de combat politique en fonction de la conjoncture (luttes sociales ou échéance électorale) ; elle ne s'oppose pas à l'action nationale, mais au contraire elle traduit et applique sur le terrain ses mots d'ordre et fait remonter ses propres informations.

## II. — LES PRINCIPES DE LA PÉNÉTRATION DU MILIEU

**Se faire accepter par un milieu, cela signifie :**

- que l'on parle le même langage que lui ;
- que l'on connaît ses centres d'intérêt ;
- que l'on saisit ses aspirations et ses craintes ;
- que l'on connaît l'image qu'il a du parti et des autres formations. (Voir brochure **Propagande et Action militante,** p. 21.)

Pour atteindre ce résultat, il faut :

1° **Partir du concret,** du local pour accrocher toute campagne : (exemple : cantine scolaire, crèche, licenciements, etc.) ;

2° **Rapprocher par tous les moyens le parti de son électorat :** c'est-à-dire sortir de la section (ou de la fédération) :

— réunions « ouvertes »,
— ventes sur le marché,
— porte-à-porte,
— délégations et pétitions, etc.,
— utiliser le rayonnement personnel des militants dans l'entreprise ou le quartier ;

3° **Miser sur la répétition et la variété des activités :** penser à l'aspect « publicitaire » des actions sur le terrain. Il faut varier les moyens et prendre conscience que chaque type d'action doit être matière à réflexion et exige bien souvent des moyens spécifiques. Un défilé, une distribution de tracts, un meeting ou une campagne d'affichage n'ont pas **forcément** le même impact et, surtout, ne touchent pas **forcément** le même public. Une campagne d'action se prépare, se prolonge et parfois se répète — en corrigeant à l'occasion tel aspect, voire complètement les méthodes ou les moyens utilisés : ainsi, bien souvent, la distribution de tracts sur une place ou un marché peut être prolongée et amplifiée par le dépôt d'un autre tract ou du journal de la section dans les boîtes aux lettres de zones-clés.

4° **Faire porter son effort sur les leaders d'opinion :**

- **les journalistes, bien sûr ;**

- Mais aussi les relais importants dans la vie quotidienne que sont : les coiffeurs, les épiciers, les médecins, cafetiers, chauffeurs de taxi, etc.

5° **S'adresser à chaque public :**

— en le rendant responsable : qu'il vienne au socialisme parce qu'il prend en main les problèmes de sa vie quotidienne ;
— avec une courtoisie et une sérénité à toute épreuve :

- la hargne, la violence éloignent,
- le calme impressionne et en outre est une manifestation de démocratie (respect d'autrui).

## III. — PAR QUELS MOYENS SE FAIT CETTE PENETRATION ?

1° **Les moyens traditionnels qui demeurent efficaces et nécessaires :**

● **Le tract** (ronéo ou offset) à propos duquel on veillera aux quelques points suivants :

— un tract doit avoir un titre à la fois « accrocheur » et résumant bien l'esprit du texte ;

— un tract doit être bref, sans longues phrases ni « laïus » indigeste ;

— un tract doit signaler son origine socialiste, par l'emblème du Point et la rose notamment, sans oublier le nom de l'imprimeur (obligatoire) ;

— un tract, enfin, doit porter l'adresse du P.S. (section ou fédération) pour que les sympathisants sachent où s'adresser pour ouvrir le dialogue et adhérer (précaution capitale).

● **L'affichage ;** qu'elle soit nationale ou locale, une campagne d'affichage répond à certaines normes dont dépend directement son succès. Un affichage dispersé passe pratiquement inaperçu ; seule, **une concentration intense** d'affiches se voit et, qui plus est, se recouvre ou s'arrache moins rapidement, d'autant que l'on veillera à recoller aux mêmes endroits jugés stratégiques plusieurs fois de suite. Ces **« points chauds »** seront les lieux de passage (marché, carrefours), les lieux d'attente (cinémas, gares, arrêts d'autobus, de cars, sorties d'usines) et quelques endroits comme les palissades, les murs avancés ou en retrait, les arbres, etc., bref, tout ce qui rend saillant l'affichage.

● **La pétition :** moyen de pression par excellence, qui exige des moyens militants importants qui vont du porte-à-porte à la réunion publique en passant par les distributions de tracts ou le recueil des signatures sur les marchés. La pétition doit être réservée à une campagne s'appuyant sur une grande sensibilisation de la population : profiter, par exemple, de l'émotion causée par la suppression d'une école primaire rurale ou par un accident grave dans une entreprise où les règles de sécurité ne sont pas respectées, etc.

● **La vente militante** de la presse du Parti sur le marché et dans les entreprises : action politiquement importante par la présence physique des socialistes qu'elle implique.

2° **Les moyens plus individualisés :** il s'agit d'actions en direction d'une catégorie socio-professionnelle déterminée :

— ouvriers : lors d'une grève, d'un licenciement ;

— parents d'élèves dans le cas d'une cantine scolaire défaillante ;

— agriculteurs : mévente de leurs produits.

Mais important aussi : les socialistes dans les organisations de défense des locataires, associations de sport collectif, etc. ; il y faut à la fois présence et discrétion.

3° **Moyens modernes :**

- Principe anglais du porte-à-porte (« canvassing ») qui consiste à sonner aux portes de ses voisins, notamment lorsque le candidat du Parti passe dans la localité, à discuter avec eux, à leur proposer la presse du Parti. De même, les maisons et les voitures des militants peuvent s'orner de papillons à l'emblème du Parti ou de la photo du candidat (avec discrétion toutefois).

- Principe de la réunion chez soi à propos d'une campagne nationale ou d'un événement important : discours d'un dirigeant socialiste, sortie d'un livre (« La Paille et le Grain » de F. Mitterrand, par exemple).

- L'expérience des « Caravanes du 19 mai » : c'est là une forme plus élaborée mais qui, comme les deux principes précédents, répond bien à une vie urbaine éclatée, morcelée (voir « Battre la Campagne », Editions Téma, Club socialiste du Livre).

- Projection de films ou montage de diapositives : moyen trop méconnu jusqu'à présent (sauf à droite).

4° **Le débat public :** est en lui-même un type d'action essentiel et très diversifié.

L'on distinguera trois types de réunions :

- Réunion publique avec discours, appuyée sur une campagne ou une manifestation dont elle constitue la clôture et le temps fort :

- Réunion-débat qui pose les problèmes inhérents à tout échange de vues politiques : mise au point, sûreté de parole, animateur qui veillera au tour de parole, au sérieux et au calme indispensables même dans les passions que peut déchaîner un débat ;

- Réunion-animation restreinte : chez soi ou en commission.

Un point capital : faire passer une feuille de présence parmi les participants pour compléter le fichier (mais utiliser une formulation qui ne soit pas impérative : « Si vous souhaitez être tenu au courant de nos activités, etc. »).

5° **La manifestation et le cortège :** action à réserver à des campagnes d'envergure.

On insistera tout particulièrement sur :

- l'information préalable à toute manifestation ;
- les slogans (prévus à l'avance et si possible ronéotés), lancés par un porte-voix ; voire les « chants » et « ritournelles » : voir manifestations des postiers cet hiver ;
- veiller à ce qu'il y ait un service d'ordre portant un signe distinctif ;
- la disposition des banderoles dans le cortège, avec en tête la plus importante, sous laquelle s'aligneront les organisateurs et responsables politiques ;
- les membres du Parti, groupés par sections, arboreront, sous forme d'insigne ou de badge, le Poing et la rose ;
- veiller à ce qu'une vente systématique des journaux du Parti soit assurée lors de la manifestation.

6° **La campagne électorale**

- combine tous ces moyens avec une plus grande force de frappe ;
- lui apporte une **individualisation :** rôle du candidat (local ou national).

Utiliser, outre tous les moyens précédents :

— le disque souple avec pochette (milieu urbain) ;
— la lettre personnelle.

7° **La grande presse**

Donner tout son soin aux relations avec la presse pour :

— les contacts et déjeuners de presse ;
— les conférences de presse (importance des dossiers de presse) ;
— la tribune libre : un militant « connu » peut faire passer un texte ;
— la presse et les photographes doivent être convoqués pour un « événement » politique.

## CONCLUSION

La pénétration du milieu par l'action militante s'appuie donc :

— sur la répétition et la variété des types d'action ;

— sur la formation politique et la force de raisonnement ;

— sur l'impression de force, de sérénité, d'écoute.

Sans oublier la dose de chaleur humaine et de fraternité socialistes.

Mais cette pénétration du milieu ne prend son sens que dans le cadre de notre conception du parti : parti de masse et de lutte de classe, de même qu'elle puise le message qu'elle transmet dans nos options socialistes.

Coll. Fondation Jean Jaurès

# II. – ROLE ET ANIMATION DES SECTIONS.

La section est l'organisme de base du parti. Un parti de militants, un parti de masse, ouvert vers l'extérieur, repose essentiellement sur l'activité de ses sections. Si la section socialiste est souveraine dans ses votes, elle trouve les limites de son autonomie dans la conception que nous avons du parti : un parti de masse implique que passent avant tout la cohésion des militants et la cohérence des objectifs.

**Son rôle est double :**

● Lieu du débat politique. C'est le lieu privilégié du **débat politique,** qu'il s'agisse de questions de stratégie — locale ou nationale — ou de débats théoriques. Dans tous les cas, la section est appelée à donner son avis sur la politique du Parti.

● Cellule de base - relais du Parti. C'est une cellule **organisée** pour recevoir et propager les informations, expliquer les idées du Parti à l'extérieur, avec pour conséquence un recrutement progressif.

Ces deux fonctions sont d'égale importance et complémentaires. Mais si une bonne organisation permet une approche plus facile des problèmes de fond, une section organisée rigoureusement peut par contre en venir à ne plus s'occuper que de sa propre organisation et éliminer tout débat politique. C'est le rôle des responsables de la section de maintenir l'équilibre entre les différents rôles assignés à la section.

## I. — MISSIONS POLITIQUES DE LA SECTION

### a) LES CHOIX POLITIQUES

C'est le vote des sections qui, avant le congrès fédéral et national, décide des choix politiques du Parti et élit les responsables fédéraux et nationaux.

Ces choix ne peuvent intervenir qu'après une large discussion et des explications préalables, afin que chaque adhérent puisse débattre et voter en

connaissance de cause. A propos d'un grand thème (Europe, autogestion, etc.), l'explication, le débat et le choix sont également la règle, à l'occasion d'une convention.

● La section guide les choix du Parti. Avant chaque congrès, convention, etc., un minimum de deux réunions s'impose ; l'une pour analyser les textes, l'autre pour émettre les votes. D'autre part, sur chaque question importante intéressant le Parti tout entier, même si elle ne fait pas l'objet d'une consultation systématique, la section s'exprime, formule son point de vue et ses vœux, préparant ainsi le terrain à une future position du Parti.

b) LA FORMATION

La formation de base est avant tout l'affaire de la section, en liaison avec le responsable fédéral.

Il n'y aura un débat politique sérieux que si chaque adhérent a reçu une formation suffisante.

La formation des nouveaux adhérents doit être organisée de façon systématique : elle est prioritaire. Une formation de base peut s'articuler sur quatre pôles :

● **Les quatre pôles de la formation de base :**

— connaissance du Parti : son histoire, son organisation et ses fonctions ; sa stratégie ; son programme ;

— formation idéologique : connaissance du capitalisme ;

— action militante sur le terrain (la commune, l'entreprise) ;

— gestion municipale.

Il n'y a pas de cloisonnement entre ces divers thèmes : ce peut être à la faveur de la réflexion sur une action militaire qu'on sera amené à aborder des aspects plus théoriques.

Il ne faut jamais oublier que les adhérents ont un niveau de savoir inégal et qu'on doit se faire comprendre de tous. A vouloir aller trop loin dans les détails, on risque de rester au niveau du dialogue pour initiés, ce qui rebutera à jamais bon nombre d'adhérents du débat politique où chacun doit trouver sa place.

● **Les méthodes :**

— La discussion sur une question d'actualité nationale ou locale, éventuellement à partir d'un article d'une publication socialiste ou non. Il est fructueux de relire les passages du programme socialiste et du programme commun relatifs aux questions débattues.

— La préparation de la discussion par un camarade de la section qui l'ouvrira d'un court exposé introductif. Eventuellement, sur demande de la section, le Secrétariat à la formation pourra déléguer un « animateur » fédéral, mais ce cas ne devrait être qu'exceptionnel.

— La mise en archives ordonnées de la documentation diverse : fiches de formation du Secrétariat fédéral et national, articles de presse socialiste (« L'Unité », « Combat », « Socialiste », « La Nouvelle Revue Socialiste », « Commune de France ») ou non socialiste (« Le Monde », « L'Humanité »).

— La mise en circulation entre les adhérents — selon un ordre de liste et un calendrier très stricts — des publications périodiques des groupes associés au Parti. Ce système ambulatoire est à étendre aux brochures et livres de base, la durée du prêt étant fixée en conséquence. L'abonnement au « Cercle socialiste du Livre » et aux productions d'« Uniteledis » devrait être la règle afin de constituer une bibliothèque (livres, cassettes).

c) LA DIFFUSION DES IDEES : LA PROPAGANDE

Il s'agit essentiellement des actions dites de « propagande », ou encore de l'explication en période électorale.

Pour diffuser les idées, il faut bien les connaître, ce qui reporte au paragraphe précédent : importance de la formation.

Une connaissance du terrain est également nécessaire : on n'explique pas les inégalités sociales de la même façon selon qu'on s'adresse à une population de cadres moyens ou d'ouvriers agricoles.

● **La propagande est permanente.**

La propagande est permanente ; elle connaît des temps forts à l'occasion :

— des campagnes nationales d'action,

— de campagnes décidées par la fédération ou la section, selon les circonstances locales,

— de meetings, du P.S. seul ou avec d'autres organisations, sur un thème défini au plan national ou départemental,

— de conflits sociaux,

— d'échéances électorales, etc.

● **Les diverses voies de la propagande :**

La section doit être en mesure de populariser dans ces circonstances les propositions du parti, l'explication politique des conflits.

Elle le fait par les voies classiques : affiches, tracts, journaux, réunions publiques, ou par des moyens plus originaux selon ses capacités d'imagination.

● **Vente militante de la Presse.**

Toutes les sections doivent être abonnées aux organes de presse nationaux du Parti. La vente militante de cette presse est une des formes de propagande des plus efficaces.

A la sortie des entreprises, la section organise au moins une fois par semaine la vente de notre presse, en particulier **« Combat Socialiste »** et **« L'Unité ».** Sur les lieux publics, de préférence en fin de semaine (sortie des gares, grands magasins, d'églises, de P.M.U., P.T.T., et surtout marchés), nos publications sont à proposer. La vente militante aux marchés peut être renforcée par un stand fixe (petite table avec panneaux) proposant les programmes (socialiste et commun), les brochures du Parti et les livres dont les auteurs sont membres du Parti (voir la Sélection du Club socialiste du Livre).

Le bénéfice de la vente militante est évident :

— la présence du Parti et le dynamisme de la section constatés par la population ;

— dialogues et discussions avec les sympathisants acheteurs ;

— ristournes au profit de la trésorerie de section ;

— prise de conscience par le militant de la nécessité de vaincre une propension à rester « en marge » basée sur une timidité ou une situation sociale. pour s'affirmer publiquement comme socialiste.

Quelques difficultés seront surmontées :

— organisation solide du tour de service, avec ponctualité indispensable de la présence prévue ;

— preuve à apporter aux militants timorés qu'il n'existe pas d'inaptitude à avancer pour se dérober ;

— déception du constat des « variations » (pas toujours prévisibles) en « dents de scie » du chiffre des ventes ;

— jugement à ne porter sur le résultat qu'après une expérience d'au moins quatre ou cinq mois ;

Donc : PERSÉVÉRANCE et OBSTINATION, qui doit être « la devise » de tout militant socialiste.

d) QUELQUES DOMAINES D'ACTIVITE PERMANENTS :

LA COMMUNE :

— suivre les réunions du Conseil municipal, les problèmes municipaux, l'urbanisme, les transports, l'environnement.

L'EMPLOI :

— être en relation avec les syndicats, les sections syndicales d'entreprise, les entreprises, les G.S.E. ;

— suivre les problèmes locaux des travailleurs ;

— soutenir les travailleurs en lutte.

L'ECOLE :

— suivre les problèmes des maternelles, des suppressions de classes, des effectifs, des cantines ;

— être en relation avec les responsables de Fédérations de Parents d'Elèves.

L'AGRICULTURE :

— être en relation avec les militants des organisations agricoles, étudier les problèmes du monde rural.

LES ASSOCIATIONS :

— être présent et participant dans la vie des associations culturelles, de jeunesse, sportives, cadre de vie et environnement.

LA VIE POLITIQUE :

— être en relation constante avec les responsables locaux des partis politiques de la gauche.

Coll. Fondation Jean Jaurès

## II. — ORGANISATION DU TRAVAIL MILITANT

Aucune des tâches énumérées précédemment ne peut être menée à bien sans un minimum d'organisation. Une section, ce n'est pas un groupe de militants de bonne volonté : elle doit se donner une certaine structure, et des moyens.

### a) LE SECRETARIAT DE SECTION ET LE BUREAU

La section élit un bureau, à la proportionnelle des votes indicatifs du congrès, d'après l'article 5 des statuts nationaux. Le nombre de membres du bureau est décidé par la section, selon son importance numérique. Le bureau choisit, parmi ses membres, un secrétaire de section, des secrétaires adjoints et un trésorier qui forment le secrétariat.

- **Le secrétaire de section :**

Il représente ses camarades vis-à-vis du Parti, mais il représente aussi le Parti vis-à-vis de l'extérieur.

Le rôle du secrétaire de section : représenter et animer la section.

Il reçoit l'information fédérale (bulletin fédéral, circulaires du responsable du « Poing et la Rose », etc.) et la transmet aux membres de la section, de façon concise.

Il doit animer, organiser, coordonner les travaux de la section.

Il informe et rend compte à la Fédération des activités principales de la section. Mais le secrétaire de section est avant tout **l'animateur d'une équipe.** Au sein du secrétariat et du bureau, chacun doit avoir des tâches et une responsabilité ; le travail sera le plus souvent collectif.

- **Les secrétaires adjoints :**

Leur nombre dépend de l'importance de la section. Il ne faut pas trop éparpiller les tâches, mais il ne faut pas non plus qu'un seul s'épuise devant sa section amorphe.

- Un **trésorier est indispensable.** Il est chargé de faire :

— La proposition (en réunion de janvier, pour décision à prendre) d'une « fourchette » du tarif des cotisations à appliquer ; en fonction : d'une part, des directives fédérales fixant la « moyenne » à atteindre dans l'année et à verser à la trésorerie de la fédération ; d'autre part, du montant à collecter

en supplément pour assurer le fonctionnement de la section ; enfin, des possibilités réelles des adhérents ;

— La collecte des cotisations annuelles, en un seul versement (janvier) ou en plusieurs (janvier, juin ou octobre) à demander à chaque adhérent. Lui incombent en outre : la tenue de la comptabilité de la section avec compte rendu périodique en réunion de section, ainsi que le versement sans délai, à la Trésorerie fédérale, de la part fédérale des cotisations encaissées avec remise des feuillets dûment remplis. **Mais le trésorier n'est pas qu'un encaisseur de cotisations.** Il est celui qui connaît le mieux chaque adhérent. Il est l'exécuteur des dépenses décidées par le bureau : de sa rapidité, dépendra la vitesse d'arrivée des cartes, du matériel de propagande commandé au siège fédéral et national, etc. Il fait des propositions pour l'établissement d'un budget.

● **Les autres fonctions peuvent être,** suivant l'importance de la section :

— un secrétaire chargé de la propagande et du recrutement ;

— un secrétaire chargé de la formation et de la presse ;

— un secrétaire administratif, pour les sections les plus importantes (comptes rendus, fichier, convocations). Pour les sections plus petites, ce travail est généralement assuré par le trésorier ;

— un secrétaire aux entreprises s'il y en a dans la commune ;

— un secrétaire à la condition féminine ;

— un secrétaire aux questions municipales.

Lorsque le nombre le permet, les responsabilités peuvent être étendues afin de donner encore plus de vie à la section. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait que les adhérents ont du mal, eux, à connaître exactement les responsabilités de tel ou tel camarade du bureau et qu'ils préféreront s'adresser toujours au même.

● **Le bureau :**

La direction de la section appartient à la section elle-même, c'est-à-dire aux adhérents de la section réunis en assemblée générale au moins une fois par mois. Dans l'intervalle des réunions de section, le rôle du bureau est de prendre les décisions politiques, que le secrétariat (organe purement administratif) sera chargé d'appliquer. Le bureau doit se réunir régulièrement, si possible une fois par semaine (ne serait-ce que pendant une heure).

S'il y a urgence, le Secrétariat (ou le Secrétaire de Section) peut prendre les décisions, mais il doit en rendre compte au bureau.

Pour les questions les plus importantes, c'est l'assemblée générale de Section qui tranche.

Chaque année, le bureau établit un plan d'action en définissant des priorités (formation, implantation dans certains quartiers, équipements, moyens matériels, Jeunesses socialistes, etc.). Ce plan doit être chiffré et approuvé par l'assemblée générale de la Section : périodiquement, chaque trois mois par exemple, la section doit examiner si le calendrier fixé a été tenu. Le bureau envoie éventuellement un bulletin de liaison, ou une simple lettre mensuelle, à tous les adhérents et sympathisants pour les tenir informés des activités de la section et créer un lien entre responsables et militants.

Toute cette organisation restera cependant sur le papier si le secrétaire de section ne veille pas :

— à ce que la tâche proposée à un camarade ne dépasse pas ses possibilités de réalisation. Il vaut mieux demander peu, mais être sûr que ce sera fait ;

— à ce que les ambitions de travail des camarades ne dépassent pas les moyens mis à la disposition de la section. Par exemple, une petite section doit réfléchir sérieusement avant de proclamer qu'elle fera paraître un bulletin mensuel tiré à 5 000 exemplaires ; une étude de coût, des possibilités de distribution s'impose. Le plus beau projet de tract s'effondre devant les coûts et les délais d'imprimerie. ne règle simple, souvent oubliée : « Ne décider que ce que l'on peut faire, faire tout ce qui a été décidé. »

b) LA REUNION DE SECTION

Assister à la réunion de section est un acte essentiel de militantisme. Cependant, on ne peut pas en vouloir aux camarades qui n'assistent pas aux réunions de section si celles-ci sécrètent l'ennui ou la pagaille. Il est de la responsabilité du bureau de bien les organiser. **Une réunion de Section doit être motivante et mobilisatrice.**

**— Le local**

Si la section a déjà un local, il convient de le rendre propre et accueillant. Un minimum de confort favorise la sérénité des débats : chauffage, éclairage, chaises...

Personnaliser le lieu de réunion de la Section : Si la Section n'a pas de local, on peut se réunir chez un camarade, ou dans un café à condition qu'il y ait une salle isolée. Mais ce n'est qu'un pis-aller. Souvent, une section peut

retenir une salle à la mairie. Il faut « personnaliser » cette salle en disposant quelques affiches, une table de presse avec des livres et des brochures du Parti. La réunion de section est en effet le seul endroit, bien souvent, où les adhérents peuvent savoir de quelle documentation ils peuvent disposer et quelles lectures ils peuvent faire pour leur formation politique.

— **La préparation et la conduite de la réunion**

Elles doivent être rigoureuses. Une réunion se prépare, se conduit et s'exploite.

Le nécessaire ordre du jour : le bureau établit un ordre du jour et désigne les camarades qui parleront tour à tour sur chaque question. Il faut un président de séance qui fera respecter le temps prévu pour chaque partie du débat. Si le temps est dépassé, les camarades qui doivent travailler tôt le lendemain s'en iront, et ne reviendront plus. Onze heures du soir devrait être la limite maximum : sinon, on favorise une sorte d'élite, les habitués des débats tardifs.

Le président doit également veiller à ce que le maximum de camarades s'expriment, sans être gênés par la présence d'autres militants plus « intellectuels ». C'est là une discipline essentielle.

Un secrétaire de séance note scrupuleusement les thèmes abordés, les décisions prises, les noms des camarades chargés de les appliquer. Enfin, on ne lèvera pa la séance sans avoir pris soin de fixer la date de la prochaine réunion et avec projet d'ordre du jour.

— **Le contenu**

Il n'y a pas de schéma de réunion de section. C'est la diversification qui empêche cette réunion de devenir un rite, dans lequel s'installe l'ennui.

On peut toutefois proposer, à titre d'exemple, ce type de réunion (deux heures, trois sujets) :

— Informations locales, fédérales et nationales — sans débat — par le Secrétaire (5 à 15 minutes) ;

— Communication — avec débat limité dans le temps — d'un camarade sur un problème d'actualité (5 minutes). Etablir un système tournant pour que chaque adhérent puisse s'exprimer ;

— Question de fond avec débat : une par soirée, précédée d'un bref exposé (15 minutes).

Les questions d'administration, souvent très envahissantes, doivent être bien limitées dans l'horaire prévu. La section doit être le lieu du débat politique et non pas remplacer le secrétariat.

Les séances de formation : la formation peut faire l'objet d'une heure de la réunion de section, avec un animateur, sur un thème précis et convenablement préparé ; mais cela ne permettra pas une discussion approfondie ou des travaux en groupe... Il vaut mieux des réunions réservées à la formation ; là non plus, il n'y a pas de recettes : il s'agit toujours d'un compromis entre le besoin d'avoir du temps et le besoin d'avoir des militants présents.

c) L'ÉLU

L'élu est d'abord un militant de la section : si la section a des élus, elle doit prévoir un contact régulier avec eux ; leur demander des débats sur des problèmes municipaux. Les élus sont des militants chargés d'une tâche spécifique, sous le contrôle du Parti ; comme tout militant, ils rendent compte de leur travail, et sont soutenus dans ce travail par leur section.

d) L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

L'accueil des nouveaux adhérents doit faire l'objet d'une réunion spéciale, au cours de laquelle on leur explique le fonctionnement de la section et du Parti, et on leur remet de la documentation (presse du Parti, par exemple ; un document type « carnet du militant » est souhaitable).

Chaque fois qu'on le peut, il est souhaitable d'aller rendre visite au nouvel adhérent pour mieux connaître les raisons (conscientes ou sentimentales) de son adhésion et lui faire comprendre — si besoin est — la portée de celle-ci.

Il faut en particulier, lors de cette visite et surtout lors de la réunion d'accueil, insister sur la nécessité d'une action **globale, collective** et **organisée** — que seul un parti peut mener — pour lutter contre le capitalisme et accéder au pouvoir.

Il faut également expliquer qu'adhérer au P.S., c'est :

— sur le plan de l'organisation : accepter les statuts (liberté dans le débat, mais discipline dans l'action une fois les décisions prises démocratiquement ;

— sur le plan idéologique : accepter la déclaration de principe (parti de lutte de classes, appropriation collective des moyens de production) ;

— sur le plan stratégique : accepter l'union de la gauche et le programme commun (stratégie de rupture avec le capitalisme, motion d'Epinay).

Il s'agira donc de faire sentir que l'adhésion est un engagement, un acte politique important, et que l'essentiel n'est pas d'avoir une carte au P.S., mais d'être ou devenir un militant.

e) LES DIFFERENTS TYPES D'ACTION

**1° L'action régulière sur le terrain**

— L'AFFICHAGE. Dans chaque section, un relevé des emplacements est dressé, avec itinéraires rationnels, permettant la mise en place des affiches nationales, fédérales ou locales par des équipes constituées, dans les délais indiqués. L'affichage doit s'effectuer régulièrement (premier lundi de chaque mois, par exemple). Attention: coller haut, groupé, proprement.

— LES TRACTS (nationaux, fédéraux, de section).

Chaque section :

- prépare un relevé des heures d'entrée et de sortie des entreprises ; établit des horaires de distribution permettant de toucher tout le personnel ; prévoit les militants (n'appartenant pas à l'entreprise en cause) qui seront disponibles aux horaires favorables des distributions ;
- définit des zones géographiques pour les tracts à « boîtes aux lettres » avec des équipes affectées à chaque secteur ; cette organisation devra permettre la « couverture » de l'ensemble du territoire de la section en une seule soirée (de 20 heupres à minuit) ;
- prévoit, en accord avec les organisations locales de gauche, politiques et syndicales, une adaptation des dispositions précédentes et met au point sans attendre les modalités d'une mise en place collective et rapide d'un matériel « d'action unitaire ».

— Chaque section doit faire en moyenne une distribution de tracts par mois. (Ne pas oublier : l'adresse - le Poing et la rose - bulletin d'adhésion - écrire en toutes lettres : PARTI SOCIALISTE.)

**2° L'action ponctuelle**

— La section n'attend pas les seules échéances électorales pour se manifester publiquement en tant que telle. Les événements et situations d'actualité (exemples récents : emploi, éducation, avortement, inflation), les campagnes

nationales (exemples récents : un an après, le P.S. avec vous, le P.S. avec les travailleurs) s'accompagnent d'un travail important d'information de la population — tracts et réunions publiques (avec, le cas échéant, la participation d'un animateur fédéral ou national).

IL N'EST PAS POSSIBLE QU'UNE SECTION NE RÉALISE PAS CE GENRE DE RÉUNION-DÉBAT AU MOINS UNE FOIS PAR AN, VOIRE DEUX.

— La section fait connaître ses positions sur tous les problèmes d'actualité locale par tract diffusé aux intéressés et par communiqué de presse.

— La section prend l'initiative de l'organisation de **l'action locale unitaire** (exemples récents : Chili, vie chère). Dans ces manifestations publiques, elle apparaît clairement en tant que section socialiste (signataire de communiqué, orateur, banderole, présence active et en nombre, avec badge « Poing et la rose »).

**3° L'action périodique**

— La section établit la liste (ou le fichier) des sympathisants et sympathisantes du Parti : leur collaboration réelle y est indiquée et mise à jour (exemples : présence aux réunions publiques ou ouvertes, achat de la presse socialiste ou abonnements, versements à souscriptions, participations au titre du P.S. aux travaux des bureaux de vote en période électorale...).

— La section organise, au moins une fois par trimestre, des RÉUNIONS OUVERTES, soigneusement préparées et attractives, auxquelles sont systématiquement invités les sympathisants et les sympathisantes. Ces réunions font l'objet d'une annonce de prese et si possible d'un compte rendu de presse.

f) LES RELATIONS EXTÉRIEURES

L'image du P.S. vers l'extérieur est donnée par les responsables locaux. D'où l'importance des relations extérieures.

● Relations de la Section **avec le Parti :** fédération, région, niveau national. Si l'information doit arriver aux sections, elle doit également remonter des sections vers les autres instances. Les contributions des sections aux débats doivent être connues aux autres niveaux.

● Relations de la Section **avec les formations de gauche :** partis et syndicats. Il peut s'agir d'échange mutuel d'informations, de préparations d'actions communes : vis-à-vis des syndicats ; ces relations ont lieu dans le respect de l'indépendance et de la spécificité de l'action syndicale.

● Relations de la Section **avec les associations :** la Section doit veiller à ce que ses militants soient présents et prennent des responsabilités dans les associations de quartier, de locataires, de parents d'élèves, de consommateurs, familiales, etc. La Section doit être mise au courant par ses adhérents, des problèmes de la vie locale, et pouvoir intervenir, lorsque c'est souhaitable, lors d'actions à mener, soit pour inviter à agir, soit pour un soutien politique ou une campagne d'explication. Un fichier avec les adresses utiles (élus, présidents d'associations, personnalités, etc.) doit être régulièrement mis à jour. **Toute rencontre avec un autre parti, un syndicat ou une association doit être préparée collectivement (bureau).** L'ordre du jour — établi en commun — doit être très précis. Les membres de la délégation doivent s'être mis d'accord sur chacun des points, défendre la même thèse dans les mêmes termes et savoir jusqu'où ils peuvent aller dans la négociation. Le plus souvent, la délégation sera conduite par le secrétaire qui exposera la position du Parti. Avant de prendre une décision, s'assurer que l'on en a bien perçu toutes les conséquences ; au besoin, demander qu'une nouvelle réunion ait lieu après consultation de la Section.

## g) LES MOYENS

L'essentiel des **finances** de la Section vient des cotisations, déduction faite de ce qui est versé à la Fédération. Les sections à faibles effectifs ou situées dans une population à maigres ressources ont trop peu de moyens par les seules cotisations. Il ne faut donc pas négliger les autres possibilités qui, combinées, peuvent procurer des rentrées de fonds substantielles : fête, tombola, vente de la presse socialiste, vente de livres, etc.

Les moyens financiers de la Section : L'acquisition d'une ronéo est coûteuse ; souvent, on peut s'arranger avec la Fédération ; par contre, toute section doit disposer d'une machine à écrire et d'un camarade capable de s'en servir convenablement.

## CONCLUSION

Cette énumération des tâches d'une section n'a pas la prétention d'être complète. Il ne faut surtout pas qu'elle le soit. C'est un peu à chaque section de s'inventer ; en ce domaine, tout ce qui ressemblerait à des directives venues d'en haut sera insupportable.

Il arrive que, tout à coup, des conflits sociaux surgissent, ou des élections anticipées. La Section doit être en mesure de les affronter sans pour autant abandonner l'essentiel du calendrier de travail préalablement établi.

Ces moments de « surchauffe » et la faculté de les absorber indiquent le degré de maturité d'une section.

La Section a donc à faire face à des formes d'action politique très diverses : elle doit intervenir sur un nombre de terrains croissants, locaux, nationaux, conjoncturels, questions de fond...

La vocation de la Section — et celle de ses animateurs — est de faire la synthèse politique de ces différentes formes d'action.

Coll. Fondation Jean Jaurès

## ANNEXE : **RESUME DES TACHES DE LA SECTION**

A) DIRECTIVES GÉNÉRALES :

— Convoquer les adhérents en réunion de travail, régulièrement, au moins une fois par mois (si possible à date fixe).

— Inscrire à l'ordre du jour **au moins une question** se rapportant à **chacun** des quatre chapitres proposés ci-dessous.

— Définir les **objectifs** correspondant à chaque question et les **attribuer ;** chaque adhérent aura au moins un objectif à atteindre.

— Examiner les résultats à la réunion suivante.

— Tenir un cahier rendant compte des débats et des décisions prises en séance.

B) LES QUATRE TACHES TYPES DE LA SECTION :

● **Exister,** c'est-à-dire : recruter, collecter les cotisations, se réunir.

— Recherche et visites de nouveaux adhérents et adhérentes ; contacter les couples.

— Collecte des cotisations, remise des cartes, recouvrement des abonnements.

— Fixation de la date de la prochaine réunion avec projet d'ordre du jour.

● **S'informer,** c'est-à-dire : recenser les problèmes politiques de l'entreprise ou de la cité.

— Recensement des activités économiques, sociales, culturelles ; mise à jour éventuelle.

— Connaissance des problèmes qui se posent aux citoyens, aux travailleurs ; les conflits.

— Prises de contacts avec les syndicats, les organisations politiques, les groupements, les associations : initiatives à prendre, résultats à examiner.

— Communication des circulaires et notes fédérales, de la presse du Parti.

● **Réfléchir et se former : c'est le débat politique par excellence.**

— Commentaire et discussion sur les événements nationaux, départementaux, locaux ; étude idéologique des solutions possibles en rapport avec le programme socialiste et le programme commun.

— Etude théorique des problèmes généraux à caractère politique, social, économique (l'enfance inadaptée, la condition féminine et tant d'autres restent d'actualité).

● **Agir.**

— La propagande : vente militante de la presse, l'affichage, les tracts.

— L'action ponctuelle : les conflits sociaux, les actions unitaires, les réunions publiques.

— L'action périodique et systématique : les réunions ouvertes.

— La rédaction d'articles de presse (locale ou du Parti).

— La part à prendre dans la vie fédérale : l'information à transmettre, la désignation des délégués au Conseil fédéral, au Congrès, la présence aux séances ou réunions d'information, de formation, d'études.

— Les relations avec les organisations politiques, syndicales et diverses : calendrier, composition de la délégation, projet d'ordre du jour.

LA SECTION DISPOSE DU POUVOIR DE DÉCISION POLITIQUE DANS LE CADRE DE SON TERRITOIRE.

Elle prendra donc toutes initiatives à cet effet en assurant la présence du Parti Socialiste localement.

ELLE EST LA BASE DE DÉPART DE TOUTE ACTION

Collection Jaurès

# III. – ROLE ET ANIMATION DE LA FEDERATION.

Entre la Section — organe de base, essentiel, du Parti — et le niveau national, la Fédération est un **centre de cohésion, d'animation, de transmission de l'information dans les deux sens.**

Elle répond au besoin, pour assurer une meilleure efficacité, de calquer les structures administratives de la France : département, puis région.

Historiquement, les fédérations ont précédé le Parti Socialiste, qui apparaissait plutôt, jusqu'en 1905 (création de la S.F.I.O.), comme une réunion de fédérations. Mais, depuis 1971, la nouvelle orientation du Parti tend à transformer le rôle de la Fédération pour en faire un relais efficace de l'action de masse menée par le Parti tout entier.

La Fédération a la responsabilité de la coordination, de l'impulsion, de l'animation du Parti dans le département.

La direction de la Fédération appartient à la Fédération elle-même, c'est-à-dire au Congrès fédéral où sont représentées toutes les sections proportionnellement à leurs effectifs et aux votes qu'elles ont émis. Dans l'intervalle des congrès fédéraux (deux ans généralement), la direction de la Fédération est confiée à la Commission exécutive fédérale.

**Le premier secrétaire** de la Fédération est l'animateur de l'équipe fédérale. Il est le représentant du Parti dans son département. Il assure la liaison entre sa fédération et le niveau national, dans les deux sens. Il reçoit les circulaires nationales, les bulletins d'information des secrétariats nationaux, et veille à la circulation de ces informations vers les sections.

**La C.E. Fédérale,** qui se réunit au moins une fois par mois, est responsable du développement du Parti et du visage qu'il offre dans le département. Elle doit faire connaître et respecter les décisions des différentes instances nationales. Elle impulse et contrôle la presse socialiste dans le département. Pour l'application pratique des décisions rapides, elle donne délégation au Bureau fédéral.

Le Bureau fédéral, entre deux réunions de la Commission exécutive fédérale, assure l'administration et la direction de la Fédération, dans le cadre des attributions que lui délègue la C.E. Il se réunit généralement une fois par semaine.

## I. LA COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE

Elle est **élue** par le congrès départemental, où sont totalisés les votes à la proportionnelle des sections, en application de l'article 5 des statuts nationaux. Elle comprend au moins 10 % de femmes. Une minorité ne peut être représentée si elle n'a pas atteint le seuil de 5 % des mandats.

Après le congrès national — pour tenir compte des synthèses qui pourraient y être réalisées — la C.E. élit en son sein les membres du bureau fédéral, dont le premier secrétaire fédéral.

Composition de la C.E. Fédérale :

— un (e) secrétaire administratif ou à l'organisation (relations avec les sections),
— un e) secrétaire aux relatioins extérieures,
— un (e) trésorier (e) fédéral (e),
— un (e) secrétaire à la propagande,
— un (e) secrétaire à la formation,
— un (e) secrétaire aux entreprises,
— un (e) secrétaire à la condition féminine,
— un (e) secrétaire aux élus municipaux et cantonaux.

Le nombre de secrétaires est décidé, ainsi que leurs attributions, par la C.E. ; il peut y avoir également des délégués de Secteurs d'activités : cadre de vie, environnement, consommation, affaires culturelles, éducation, jeunes, etc., et des délégués de secteurs géographiques (découpage du département en plusieurs zones) qui n'ont pas de responsabilités politiques et dépendent d'un secrétaire fédéral. Les délégués de secteur géographique servent d'intermédiaire entre le bureau fédéral et les sections et veillent à la bonne marche du Parti dans leur secteur.

## II. FONCTION D'ANIMATION

La C.E., avec le bureau et le secrétariat fédéral, est le véritable aiguillon pour les actions.

La C.E. fédérale assure la cohésion politique au niveau du département :

— Elle doit avoir une politique de développement du Parti dans le département. A cet effet, elle établit chaque année un plan d'action chiffré en retenant certaines priorités : formation, implantation dans les entreprises, etc.

Grâce à la tenue et à l'exploitation du fichier, elle connaît la composition sociologique des adhérents, afin de voir quels sont les axes prioritaires pour le recrutement : milieu ouvrier, agricole, jeunes, etc.

— Elle favorise la création de sections dans tous les cantons où il n'y en a pas, dans toutes les entreprises de quelque importance (plus de 1 000 salariés, par exemple). Pour constituer une section, il faut au moins 5 adhérents et l'accord de la Fédération (article 14 des statuts). Favoriser la création de sections implique bien entendu la mise à disposition de ceux qui auront cette charge des moyens nécessaires, budgétaires entre autres.

— Elle impulse les campagnes nationales d'action, fait connaître aux sections le matériel disponible, peut éventuellement fournir du matériel fédéral. Elle propose des campagnes départementales et locales sur des questions intéressant plus particulièrement la vie locale. Elle répercute au niveau des sections les décisions de luttes communes prises au niveau départemental avec d'autres partis, syndicats ou associations de gauche.

— Elle peut prendre l'initiative d'une fête départementale du Parti, et en coordonner le déroulement.

— Elle aide l'action militante des sections par divers moyens matériels : ronéo, papier acheté moins cher en grosses quantités, stencils électroniques, bibliothèque, etc.

## III. FONCTION D'INFORMATION ET DE FORMATION

● **La C.E. Fédérale relais d'information vers les sections.**

— L'information doit circuler dans les deux sens.

Des circulaires nationales arrivent chaque semaine au siège de la Fédération. Le devoir du secrétariat fédéral est de répartir vers les sections la partie qui les intéresse, par un bulletin de liaison et des circulaires fédérales. Les sections doivent être tenues régulièrement au courant des déclarations du Parti et de ses travaux, une information claire étant donnée pour distinguer ce qui est proposition du Parti de ce qui est décision. Inversement, le devoir des responsables de section est de tenir la fédération au courant des actions et débats menés dans leur section. Sans ce double courant, la vie démocratique des sections ne peut que s'étioler.

La Fédération est tenue d'organiser, avant tout congrès national, une journée fédérale d'information. Elle est consacrée à une large discussion-débat, sans vote, sur les motions de politique générale. Ainsi, les sections ont les moyens de s'informer avant de voter des textes parfois longs et d'approche difficile.

La Fédération doit être abonnée aux organes de presse nationaux du Parti (« Commune de France », « Unité », « Combat Socialiste », « N. R. S. », « Insurgé »). Elle exerce un contrôle sur les organes de presse des sections.

● **La C.E. joue un rôle capital dans la Formation.**

— Par l'intermédiaire du secrétariat fédéral à la formation, la C.E. fédérale assure la formation des militants dans les départements. Elle organise des stages et des réunions de formation départementaux (ou régionaux).

Elle aide les sections dans leur tâche de formation, en proposant un programme de formation, des animateurs, de la documentation, et en veillant à ce que les nouveaux adhérents reçoivent bien une formation minimum à leur entrée dans le Parti.

Elle réunit régulièrement les secrétaires de section (samedi après-midi, par exemple) :

— pour faire le point sur la formation dans les sections ;

— pour leur permettre d'approfondir leur propre formation.

Elle envoie des militants dans les stages nationaux, et leur demande de répercuter et d'adapter ces stages à la Fédération et, par-delà, au sein de leur Section.

## IV. FONCTION DE REPRÉSENTATION

Le Premier Secrétariat fédéral, ou le secrétaire chargé des relations extérieures, représente le parti au niveau départemental lors des réunions avec nos partenaires du Programme commun, ou avec les organisations politiques et syndicales de gauche, ainsi que dans toute manifestation de soutien aux luttes des travailleurs.

La présence du Parti doit être également assurée à ce niveau dans les collectifs d'organisations de gauche, permanents ou temporaires : C.D.A.L., Solidarité-Chili, Mouvement de la Paix, par exemple ; l'initiative peut revenir à la Fédération socialiste. Dans les propositions d'action que lui font des partenaires de gauche, et qui n'entrent pas dans le cadre d'une action nationale, elle décide de la participation ou non du Parti, et de ses modalités.

La Fédération est représentée par deux délégués dans un Comité régional, au niveau de chaque région. Ces comités doivent se réunir au moins six fois par an. Ils ont pour fonction de suivre les questions politiques, économiques et sociales d'intérêt régional, et de coordonner l'action des élus socialistes régionaux.

## V. RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE ÉLECTORALE

En ce qui concerne la désignation des candidats du Parti aux élections, la Fédération a un rôle décisif :

— elle ratifie les candidatures aux élections cantonales ;

— elle ratifie, en un premier stade, les candidatures aux élections parlementaires ;

— elle contrôle l'application des règles du Parti lors des élections municipales ;

— si le nombre des adhérents de la circonscription concernée (commune ou canton) n'atteint pas 1/500 des électeurs inscrits, la Fédération décide des candidatures aux élections municipales et cantonales (art. 50) ;

— elle contrôle l'appartenance de chaque élu du Parti à une section de sa circonscription et à la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains ;

— elle fixe la cotisation qu'elle demande à ses élus.

L'activité du Conseiller général et ses votes au Conseil général sont contrôlés par la C.E.

## VI. CONFLITS

Tout conflit concernant des militants ou groupes de militants de la même fédération est déféré à la Commission fédérale des conflits, élue à la proportionnelle au congrès départemental. La séparation de l'exécutif (C.E. et secrétariat fédéral) et du judiciaire (commission des conflits) doit être rigoureusement assurée. Les décisions peuvent être modifiées en appel devant la Commission nationale des conflits qui, elle, décide en ultime ressort.

## CONCLUSION

Comme on le voit, la Fédération joue un rôle essentiel d'animation et d'impulsion au sein du Parti.

Elle est en outre le relais indispensable entre la cellule de base et les instances nationales. Bien loin de se considérer comme une unité plus ou moins autonome, elle doit être par excellence le lieu par où passe un double mouvement d'informations et de décisions, remontant des sections ou descendant du Bureau exécutif.

C'est la Fédération qui assure en grande partie **l'exigence contradictoire de cohésion et de démocratie interne qui caractérise le Parti Socialiste.**

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# Cassette Formation...

Le Secrétariat à la Formation publie en complément du Dossier Formation n° 1, la **Cassette Formation n° 1** (production UNITELEDIS). **ACTION MILITANTE SUR LE TERRAIN.**

– Introduction par Yvette Roudy (Responsable Nationale des Stages).

1. Animation d'une section par Michel Besson (Secrétaire Générale de Démocratie-Université, mouvement associé au P.S.).

2. Action militante en milieu urbain, par Henri Neuville (Secrétaire Fédéral à la Formation des Hauts-de-Seine).

3. Action militante en milieu rural par Eugène Tesseire (Premier Secrétaire de la Fédération de la Nièvre).

4. Action militante en milieu universitaire et au sein de la jeunesse par Edith Cresson (Secrétaire Nationale aux Jeunesses Socialistes et aux Etudiants Socialistes).

– Action des femmes dans le Parti et dans les luttes par Yvette Roudy.

– Conclusion de Gérard Delfau (Délégué Général à la Formation).

Cette cassette ainsi que le dossier peuvent être commandés au Secrétariat National à la Formation.

---

**SECRÉTARIAT A LA FORMATION**
12, cité Malesherbes
75009 PARIS
tél. : 878 40 73

## BON DE COMMANDE

La Fédération (ou Section) de .....

commande ..... **dossiers Formation N° 1** au prix de **5 F** l'exemplaire (**4 F** l'exemplaire pour une commande de 100 exemplaires).

..... **cassettes Formation n° 1** au prix de **30 F** la cassette.

Ci-joint la somme de .....

- par chèque bancaire
- par chèque postal
- par mandat

libellé à l'ordre de Charles-Emile Loo - CCP Paris 24.651.46

Collection Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ce dossier peut-être commandé au
Secrétariat National à la Formation du Parti Socialiste
12, Cité Malesherbes - 75009 PARIS

Prix 5 F. franco de port
**(Supplément au N° 37 de Combat Socialiste)**

Coll. Fondation Jean-Jaurès